

Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO)

Edition Française			Décembre	1997

CC	ONTENU	PAGE
The State of	GLEMENTS CONSEIL DES MINISTRES	
1.	Portant approbation des Etats financiers certifiés du Secrétariat exécutif pour l'exercice 1996.	1
2.	Portant approbation du Programme de Travail du Secrétariat exécutif pour l'exercice 1998.	1
3.	Portant approbation du budget du Secrétariat exécutif pour l'exercice 1998.	12

REGLEMENT C/REG.1/12/97 PORTANT APPROBATION DES ETATS FINANCIERS CERTIFIES DU SECRETARIAT EXECUTIF POUR L'EXERCICE 1996

LE CONSEIL DES MINISTRES,

VU les Articles 10, 11 et 12 du Traité Révisé portant création du Conseil des Ministres et définissant sa composition et ses fonctions;

VU le paragraphe 3(d) de l'Article 10 du Traité Révisé relatif à la nomination du Commissaire aux Comptes;

VU le Règlement financier et Manuel de Procédures Comptables des Institutions de la CEDEAO adopté le 30 novembre 1989 à Lomé par Décision du Conseil C/DEC.4/11/89;

VU la Décision de la Conférence A/DEC.3/7/92 du 29 juillet 1992 relative à la nomination du Cabinet Akintola Williams en qualité de Commissaire aux Comptes de la Communauté;

APRES AVOIR EXAMINE le Rapport de Commissaire aux Comptes, le Cabinet Akintola Williams sur les états financiers du Secrétariat exécutif pour l'exercice 1996;

SUR RECOMMANDATION de la vingt et unième réunion de la Commission de l'Administration et des Finances qui s'est tenue du 26 novembre au 6 décembre 1997 à Abuja;

EDICTE

Article 1

Les états financiers certifiés du Secrétariat exécutif pour l'exercice 1996 sont approuvés

Article 2

Le présent Règlement sera publié dans le Journal Officiel de la Communauté par le Secrétariat exécutif dans les trente (30) jours de la date de sa signature par le Président du Conseil des Ministres.

Il sera également publié dans le Journal Officiel de chaque Etat membre dans le même délai que dessus.

FAIT A ABUJA, LE 10 DECEMBRE 1997

POUR LE CONSEIL DES MINISTRES, LE PRESIDENT PAR INTERIM

Sandra P. Howard

MME. SANDRA HOWARD

REGLEMENT C/REG.2/12/97 PORTANT APPROBATION DU PROGRAMME DE TRAVAIL DU SECRETARIAT EXECUTIF POUR L'EXERCICE 1998

LE CONSEIL DES MINISTRES,

VU les Articles 10, 11 et 12 du Traité Révisé portant création du Conseil des Ministres et définissant sa composition et ses fonctions;

APRES AVOIR EXAMINE le projet de Programme de Travail proposé par la vingt et unième réunion de la Commission de l'Administration et des Finances tenue du 26 novembre au 6 décembre 1997 à Abuja;

SUR RECOMMANDATION de la vingt et unième réunion de la Commission de l'Administration et des Finances qui s'est tenue du 26 novembre au 6 décembre 1997 à Abuja;

EDICTE

Article 1

Le Programme de Travail ci-joint en annexe est approuvé et sera exécuté par le Secrétariat exécutif au cours de l'exercice 1998.

Article 2

Le présent Règlement sera publié dans le Journal Officiel de la Communauté par le Secrétariat exécutif dans les trente (30) jours de la date de sa signature par le Président du Conseil des Ministres.

Il sera également publié dans le Journal Officiel de chaque Etat membre dans le même délai que dessus.

FAIT A ABUJA, LE 10 DECEMBRE 1997

POUR LE CONSEIL DES MINISTRES, LE PRESIDENT PAR INTERIM

MME SANDRA HOWARD

Sandra P. Howard

BUDGET 1998 PROGRAMME DE TRAVAIL

SECRETARIAT EXECUTIF 1998 BUDGET

PROGRAMME DE TRAVAIL

			UC				
A	DEP	DEPARTEMENT AFFAIRES JURIDIQUES					
	1.	Elaboration des Textes institutionnels.					
		- Projet de Code des Marchés.	3 000				
		- Révision du statut et élaboration d'un règlement du personnel.					
		- Amendement des Articles 9 et 12 du Traité Révisé de la CEDEAO.	3 000				
		- Elaboration d'un protocole relatif à la sécurité sous-régionale.	2 126				
	2.	Renforcement des capacités institutionnelles.					
		- Constitution d'une bibliothèque d'ouvrages de droit.	5 431				
	3.	Prévention du Crime.					
		- Mise en oeuvre des Protocoles sur l'Entraide judiciaire en matière pénale et sur l'Extradition.	11 000				
	4.	Coopération Technique.	5 000				
		TOTAL DEPARTEMENT AFFAIRES JURIDIQUES	29 557				
В	DEPARTEMENT INDUSTRIE, AGRICULTURE ET RESSOURCES NATURELLES						
	l.	Division Industrie					
		Promotion de la Coopération industrielle.					
		Forum minier.	2 813				
		TOTAL I	2 813				

			UC
	II.	Division Agriculture	
		Appui à la production agricole.	
		a) Promotion de l'Agriculture.	3 000
		b) Développement de l'élévage.	7 247
		TOTAL II	10 247
	111.	Division Ressources Naturelles	
		Protection de l'environnement et gestion des ressources naturelles.	4 647
		TOTAL III	4 647
	IV.	Coopération Technique	5 000
		TOTAL DEPARTEMENT INDUSTRIE, AGRICULTURE, ET RESSOURCES NATURELLES	22 707
С	DEP	ARTEMENT AFFAIRES SOCIALES ET CULTURELLES	
	I.	Division Affaires Sociales	
		1. Fusion OCCGE/WAHC.	
		a) Réunion du Comité Ministériel de suivi.	P.M
		b) Troisième session ordinaire de l'Assemblée des Ministres de la Santé CEDEAO.	P.M.
		 Réunion des Ministres responsables de la Sécurité sociale précédée d'une réunion des Experts. 	8 592
		3. Participation des femmes à l'effort d'intégration régionale.	14 197
		4. Forum des associations reconnues par la CEDEAO.	1 871
		5. Subvention à l'A.F.A.O.	10 000
		TOTAL I	34 660

			uc
	II.	Division Affaires Culturelles	
		1. Prix d'excellence de la CEDEAO .	26 930
		 Coordination pour le Contrôle des drogues en Afrique de l'Ouest. 	1 160
		3. Echanges culturels.	-
		4. Conférence des Ministres de la Jeunesse et des sports.	4 354
		TOTAL II	32 444
	III.	Fonds Régional de lutte contre la drogue.	105 485
	IV.	Coopération Technique	5 000
		TOTAL DEPARTEMENT AFFAIRES SOCIALES ET CULTURELLES	177 589
D	DEP	ARTEMENT TRANSPORT, COMMUNICATIONS ET ENERGIE Division Transport	
		Programme spécial sur la route Trans Ouest-Africaine.	27 535
		2. Réunion des Directeurs des travaux publics.	3 000
		3. Facilitation des Transports terrestres dans la sous-région.	9 965
		4. Amélioration du Transport Aérien dans la sous-région.	8 726
		5. Amélioration du transport maritime.	P.M.
		TOTAL I	49 226
	II.	Division Communications	
		Développement des infrastructures de Télécommunications.	9 091
		TOTAL II	9 091

				UC
•	III.	Division Ene	ergie	
			pement des infrastructures pour la production et la ion de l'énergie.	8 706
			nme communautaire pour la fourniture et la ion des hydrocarbures et des produits pétroliers.	P.M.
		3. Dévelop	pement des sources d'énergie renouvables.	
		-	Collecte des données.	P.M.
		-	Traitement des données et impression.	7 249
			TOTAL III	15 955
	IV.	Coopération	Technique	5 000
		TOTAL	DEPARTEMENT TRANSPORT, COMMUNICATION ET ENERGIE	79 272
E		ARTEMENT CO	DMMERCE, DOUANES, IMMIGRATION, MENTS	
	i.	Division Com	nmerce	
		- Program	me de promotion des échanges.	18 791
			TOTAL I	18 791
	II.	Division Dou	anes	
		- Program	me de libéralisation des échanges.	9 654
		TOTAL	II 9 654	
	111.	Division Imm	igration	-
	IV.	Division Mon	naie et Paiement	
		- Program	me de coopération monétaire.	16 267
			TOTAL IV	16 267

		-	uc
V.	Divi		
	1. Salon du tourisme.		P.M.
	2. Réunion du Comité ad-hoc sur la classification des hôtels.		P.M.
	3.	Réunions des Directeurs et Professionnels du Tourisme.	3 000
		TOTAL V	3 000
VI.	Coo	pération Technique	10 000
VII.	Pro	gramme Minimum d'actions	P.M.
VIII.	Lan	cement de la campagne de promotion de la 2è foire CEDEAO	52 389
IX.	Pré	lèvement Communautaire	12 039
	TOTAL DEPARTEMENT COMMERCE, DOUANES, IMMIGRATION MONNAIE ET PAIEMENTS		122 140
DEP	ARTE	EMENT ETUDES ECONOMIQUES ET STATISTIQUES	
	1.	Programme de coopération macro-économique.	14 307
	2.	Renforcement des arrangements institutionnels de la Communauté.	18 462
	3.	Mobilisation des ressources extérieures pour le financement des programmes de la CEDEAO.	3 000
	4.	Développement du système statistique de la Communauté.	12 261
IV.	Cod	ppération Technique	7 000
	TOTAL DEPARTEMENT DES ETUDES ECONOMIQUES ET STATISTIQUES		
		ECONOMIQUES ET STATISTIQUES	55 030

		UC
DEP		
1.	Politique Communautaire en Matière d'Information	
	- Séminaire et Journées d'orientation.	19 399
	- Forum Régional.	14 383
	TOTAL I	33 782
2.	Sensibilisation sur la CEDEAO	
	- Diffusion messages communautaires (Célébration 28 mai).	
	Interview Secrétaire Exécutif & Table ronde.	2 813
	Multiplication cassettes et traduction dans les 2 langues.	
	(Cocktail - \$1 500 à prendre dans les frais de réception).	
	- Journalistes en Afrique de l'Ouest.	P.M.
	- Subvention "Espace CEDEAO".	P.M.
	- Accréditation Journalistes.	P.M.
	- Hymne CEDEAO.	9 651
	- Publicité et Promotion.	22 997
	TOTAL II	35 461
3.	Publication & Dissémination de l'Information	
	- Bulletin de l''Afrique de l'Ouest.	12 500
	- CEDEAO en bref.	3 000
	- Plaquette d'Information.	8 157
	- Internet.	1 582
	TOTAL III	25 239
	1.	- Séminaire et Journées d'orientation Forum Régional. TOTAL I 2. Sensibilisation sur la CEDEAO - Diffusion messages communautaires (Célébration 28 mai). Interview Secrétaire Exécutif & Table ronde. Multiplication cassettes et traduction dans les 2 langues. (Cocktail - \$1 500 à prendre dans les frais de réception) Journalistes en Afrique de l'Ouest Subvention "Espace CEDEAO" Accréditation Journalistes Hymne CEDEAO Publicité et Promotion. TOTAL II 3. Publication & Dissémination de l'Information - Bulletin de l''Afrique de l'Ouest CEDEAO en bref Plaquette d'Information.

				uc
	4.	Co	opération Technique	5 000
		то	TAL DEPARTEMENT INFORMATION	99 482
Н	CEN	TRE	INFORMATIQUE COMMUNAUTAIRE	
	I.	Div	rision Etudes et Développement Techniques	
		1.	Développement et Installation des logiciels ECOTRADE et ECOSTARS.	Pour inform.
			Financement Externe : 20 000 ECU	
			Financement CEDEAO : 9 000 UC	
		2.	Développement de logiciels de traitement de Données pour les Institutions de la CEDEAO.	Pour inform.
			Financement Externe : 9 000 ECU	
	II.	Div	ision des Exploitations	
		1.	Mise en oeuvre du réseau d'Informations Commerciales de la CEDEAO (ECOTINET).	Pour inform.
			Financement Externe : 30 000 ECU	
		2.	Traitement de Données pour les Institutions de la CEDEAO.	Pour
			Financement Externe : 30 000 ECU	inform.
			Financement CEDEAO : 14 000 UC	
	III.	Divi	sion formation et Assistance Technique	36 000
		1.	Organisation et Participation aux Programmes de formation des logiciels SYDONIA et EUROTRACE.	
			Financement Externe : 100 000 ECU .	

			UC
		Financement CEDEAO : 9 000 UC	
	2.	Assistance Technique aux Etats Membres	
		Financement Externe : 40 000 ECU	
		Financement CEDEAO : 27 000 UC	
IV.	Réu	nions de Coopération Technique du Centre	5 000
	TO [*]	TAL CENTRE INFORMATIQUE COMMUNAUTAIRE	41 000

REGLEMENT C/REG.3/12/97 PORTANT APPROBATION DU BUDGET DU SECRETARIAT EXECUTIF POUR L'EXERCICE 1998

LE CONSEIL DES MINISTRES.

VU les Articles 10, 11 et 12 du Traité Révisé portant création du Conseil des Ministres et définissant sa composition et ses fonctions;

VU les dispositions de l'Article 69 du Traité Révisé relatives au budget de la Communauté;

VU le Règlement financier et Manuel de Procédures Comptables des Institutions de la CEDEAO adopté le 30 novembre 1989 à Lomé par Décision du Conseil C/DEC.4/11/89;

APRES EXAMEN du projet de budget proposé par la vingt et unième réunion de la Commission de l'Administration et des Finances tenue du 26 novembre au 6 décembre 1997 à Abuja;

EDICTE

Article 1

Le budget du Secrétariat Exécutif pour l'exercice 1998 équilibré en recettes et en dépense à Six millions quatre cent vingt neuf mille quatre cent cinquante unités de compte (6.429.450 UC).

Article 2

Un montant de Cinq million huit cent quarante mille unités de compte (5,840.000 UC) proviendra des contributions annuelles des Etats Membre et le reliquat de Deux cent quatre vingt neuf mille quatre cent cinquante unités de compte (289.450 UA) des ressources propres du Secrétariat exécutif. Un montant de Trois cent mille unités de compte (300.000 UA) proviendra des arriérés des gestions antérieures.

Article 3

Un montant de Deux millions deux cent quarante sept mille sept cent cinquante unités de compte (2.247.750 UA) provenant des arriérés de contribution permettra de couvrir comme suit le financement:

 du transfert du Secrétariat à Abuja (346.600 UC);

- des arriérés de subvention aux cellules nationales CEDEAO (300.000 UC);
- du remboursement de la première échéance des sommes engagées par le Fonds dans la construction du siège d'Abuja (1.601.150 UC).

Article 4

Le présent Règlement sera publié dans le Journal Officiel de la Communauté par le Secrétariat exécutif dans les trente (30) jours de la date de sa signature par le Président du Conseil des Ministres.

Il sera également publié dans le Journal Officiel de chaque Etat membre dans le même délai que dessus.

FAIT A ABUJA, LE 10 DECEMBRE 1997

POUR LE CONSEIL DES MINISTRES, LE PRESIDENT PAR INTERIM

MME SANDRA HOWARD

Sandra P. Howard